

## Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général du 15.06.2022



Commune d'Ependes

### **Préambule**

Mme la Présidente Marlène SCHMID ouvre la séance du mercredi 15 juin 2022 à 20h00 à la salle communale. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **1) Appel**

25 membres sont présents, y compris la Présidente et le Secrétaire, 13 excusés et 1 absent.

### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021**

M. Philippe WALTER : à la page 135, 2<sup>ème</sup> paragraphe, 7<sup>ème</sup> ligne, le premier mot et "taux" au lieu de "temps" ;

Mme Carole GLAUSER : page 134, long paragraphe, 8<sup>ème</sup> ligne, celle-ci "abriterait" au lieu "d'habiterait" ;

Mme Séverine Henry : page 138, 2<sup>ème</sup> ligne, "informatisation" du réseau au lieu "d'information" ;

M. Philippe WALTER : page 138, point 11, il s'agit de Loca Service Sàrl et non SA.

Aucune autre correction n'est signalée et le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **3) Nomination de deux scrutateurs pour la séance**

Mme Sandrine BRODARD et Mme Séverine HENRY sont nommées.

### **4) Assermentation des nouveaux membres**

Aucun nouveau membre ne se présente.

### **5) Election au sein du Conseil pour la période du 01.07.2022 au 30.06.2023**

Présidente : Mme Marlène SCHMID est élue.

Vice-Président : M. David BURCKHARDT est élu.

Composition du bureau de vote :

1<sup>er</sup> scrutateur : M. Pierre-Henri DEVENOGE

2<sup>ème</sup> scrutateur : Mme Séverine HENRY

1<sup>ère</sup> suppléante : Mme Sandrine BRODARD

2<sup>ème</sup> suppléant : M. Simon WEISSFLOG

### **6) Election au sein du Conseil pour le reste de la législature 2021-2026 (commissions)**

Election d'un-e membre pour l'AC3 :

M. Philippe WALTER.

Election d'un-e membre suppléant pour le conseil législatif de la Police régionale Nord vaudois :

Mme FAVRE DESPLAND Martine Marie.

Nomination d'une commission de 3 personnes (+1 suppléant) pour la révision des statuts du SDIS :

Membres : MM. Stéphane GUINCHARD, Olivier MAIRE et Pierre-Henri DEVENOGE.

Suppléante : Mme Noémie DEVENOGE.

### **7) Préavis municipal n°2022/01 concernant le rapport des comptes et gestion pour l'année 2021**

Mme Carole GLAUSER informe que la présentation des comptes a changé et que maintenant, tout ce qui figure en couleur, ce sont les changements par rapport à la ligne d'au-dessus.

L'année 2021 se termine avec un excédent de revenu de CHF 3011.99.- et non un excédent de charges comme prévu. Ceci est notamment dû à des droits de mutations qui n'ont pas été mis au budget, car cela est incertain et imprévisible.

Mme Annie GUINCHARD donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Elle relève que le budget 2021 a été bien respecté et que les comptes ne présentent pas de surprise. Concernant l'amortissement obligatoire de la grande salle, le montant dépasse largement celui prévu au budget. Cette augmentation correspond au 1<sup>er</sup> amortissement des travaux de réfection du toit et de la pose de panneaux photovoltaïques.

La Municipalité a pu procéder à plusieurs amortissements extraordinaires à la suite d'entrées difficilement prévisibles, telles que des droits de mutation. Les comptes 2021 se bouclent avec un petit bénéfice de CHF 3'011.99.-. La Commission de gestion recommande à l'unanimité de ses membres d'approuver les comptes et la gestion de l'exercice 2021 tels que présentés dans le préavis.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène SCHMID passe au vote.

**Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2022/01, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

- **D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2022, tel que présenté par la Municipalité, avec un excédent de charges de CHF 83'840.-.**

Ainsi délibéré à l'unanimité.

**8) Préavis municipal n°2022/02 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023**

Mme Carole GLAUSER informe qu'il n'y a pas de gros changement et que la Municipalité propose de reconduire le taux d'imposition à 73.5% l'année prochaine, par prudence.

Madame Annie GUINCHARD donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Compte tenu de la situation financière de notre commune, la Commission de gestion invite les membres du conseil à approuver l'arrêté d'imposition tel que présenté dans le préavis.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène SCHMID passe au vote.

**Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2022/02, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

- **D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.**

Ainsi délibéré à l'unanimité.

**9) Préavis municipal n°2022/03 concernant le complément au préavis n°2021/07 – Promesse de vente d'une partie de la parcelle n°407 de 2'700m<sup>2</sup> à la société Loca-Service Sàrl – accepté en séance du Conseil général du 08.12.2021.**

Mme Carole GLAUSER informe qu'il s'agit-là d'une particularité, car ce préavis a déjà été proposé et accepté en décembre 2021. A la signature de la promesse de vente, M. DROUHARD, propriétaire de Loca Service Sàrl, a soulevé que l'extrait du PV du conseil stipulait que Loca Service Sàrl était l'acheteur de la parcelle alors qu'en réalité, c'est lui, en son nom propre, qui va devenir propriétaire. C'est par raison de clarté que ce préavis est donc représenté. Cependant, cela ne change au reste des conditions de la promesse de vente, car il va louer cette parcelle à sa propre société.

Monsieur Stéphane GUINCHARD donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Ce préavis est un ajustement pour que le préavis corresponde à la promesse de vente. La commission de gestion recommande au conseil à l'unanimité de ses membres d'adopter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène SCHMID passe au vote.

**Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2021/03, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

- **D'accepter la notification suivante : la parcelle n°407 sera promise-vendue à M. François-Régis Drouhard, en son nom propre, domicilié à Orny, créateur et principal actionnaire de la Société Loca-Service Sàrl, aux conditions décrites dans le préavis 2021/07 du 05.11.2021.**

Ainsi délibéré à l'unanimité.

**10) Préavis municipal n°2022/04 concernant l'achat de la parcelle n°104 – sise aux Cartes à Ependes – en vue d'une plantation d'arbres fruitiers.**

Mme Carole GLAUSER informe qu'il s'agit du terrain qui se trouve à côté du terrain de foot. Cette discussion ainsi la décision de rachat de la parcelle par la commune ont été lancées à la suite de l'abatage de certains arbres qui se trouvaient sur ce terrain, car en effet, la propriétaire, Mme Anne-Marie BEAUSIRE, n'était pas très partante pour les remplacer. Elle ajoute qu'en comparant une photographie de 1955 et une autre de 2016, on ne reconnaît pas le village, au vu du nombre d'arbres qui manquent à ce jour. Il s'agit donc d'une bonne occasion de planter des arbres à haute-tige dans ce secteur.

M. Serge PASCHOUD demande pourquoi il a été décidé de planter des arbres au lieu de mettre en place d'autres projets à cet endroit.

Mme Carole GLAUSER répond que c'est principalement pour arboriser le village, en mettant de plus des arbres fruitiers pour que cela rapporte quelque chose. D'ici 5 à 7 ans, quand les premiers fruits arriveront, il est prévu que les écoles et/ou les USL soient approchées, pour que ces arbres puissent être mis à leur disposition dans le but d'organiser quelque chose, comme une résinée par exemple, ou de créer des activités. Il n'est pas prévu de laisser le soin à un agriculteur de s'occuper de ce terrain.

M. Serge PASCHOUD réplique en demandant si la Municipalité à penser à planter des arbres qui résisteront au réchauffement climatique.

Mme Carole GLAUSER répond qu'un spécialiste des arbres haute-tige les a d'ores et déjà renseignés à ce sujet et que c'est également lui qui fera et gèrera la plantation.

M. Serge PASCHOUD demande de demander au spécialiste de tenir compte de cette problématique du réchauffement, car même les professionnels ne sont pas forcément au courant de cela et des arbres à planter pour que ça fonctionne, car cela serait dommage qu'ils ne résistent pas.

Mme Noémie DEVENOGE demande ce qu'il en sera de l'entretien.

Mme Carole GLAUSER lui répond que les premières années, il n'y en aura pas énormément. La taille des 4 à 5 premières années sera très vite faite et par la suite, cela prendra entre 2 et 3 jours pour faire toute la surface. Le montant sera mis au budget et l'entretien sera assuré par les bucherons du Cerisier.

M. Simon WEISFLOG demande si à l'avenir, dans des cas similaires, la Municipalité a une envie globale d'arboriser la commune.

Mme Carole GLAUSER répond que ce n'est pour l'instant qu'un début et que rien ne peut être fait sur un terrain qui n'appartient pas à la commune. Un bloc a été fait dans ce préavis entre l'achat de la parcelle et la plantation d'arbres fruitiers. La commune ne peut pas exiger des particuliers à planter des arbres sur leur terrain, mais cela est cependant encouragé.

Stéphane GUINCHARD donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Les arbres fruitiers plantés sur cette parcelle permettraient de réarboriser la commune. D'après les estimations demandées par la Municipalité, l'entretien des arbres représenterait deux heures de travail les premières années, puis 15 à 20 heures à partir de 5 ans, soit une charge modeste pour la commune. La Commission de gestion recommande à l'unanimité de ses membres d'adopter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène SCHMID passe au vote.

**Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2021/04, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

- 1. D'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition de la parcelle n°104 pour un montant global de CHF 20'335.-, comprenant l'achat de 3'551 m<sup>2</sup> au prix de CHF 5.- le m<sup>2</sup>, soit CHF 17'775.-, ainsi que les honoraires du notaire et frais du Registre foncier devisés à CHF 2'600.-**
- 2. De lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante.**
- 3. D'accepter l'amortissement du montant de CHF 20'355.-, sur 5 ans, par le compte 9143.**
- 4. D'autoriser la Municipalité à procéder à la plantation d'arbres fruitiers indigènes, hautes tiges, sur ladite parcelle pour un montant de CHF 7'000.-.**

Ainsi délibéré à l'unanimité.

### **11) Communication de la Municipalité**

Mme Carole GLAUSER informe que la Municipalité a appris que cette année, ce n'est pas la Société de jeunesse qui organisera la fête du premier août mais le Chœur mixte de la Lyre. Elle souhaite un bel été à tout le monde et informe que la prochaine séance du Conseil aura lieu en décembre.

M. Marco COSTANTIN communique des informations sur le futur site internet de la commune. Le projet prend un peu de temps en raison des aléas de l'informatique et des disponibilités du Webmaster (administrateur du site). La plateforme ne sera pas forcément mieux, mais sera plus neuve qu'auparavant. Beaucoup d'informations nécessaires s'y trouveront, ainsi qu'énormément de règlements et de formulaires, dans le but d'informatiser les processus pour les habitants arrivants et partants notamment. Le nom du site ne va pas changer et celui-ci devrait être disponible dès le mois de juillet.

Mme Carole GLAUSER remercie Mme la boursière Arlette SUNIER pour son travail et la tenue des comptes ainsi que Mme la secrétaire communale Jacqueline COLLET pour son travail. Elle remercie également ses collègues municipaux.

M. Marco COSTANTINI profite de remercier Mme Elodie DE WESTOFF pour tout le travail qu'elle a effectué en s'occupant de la maintenance de l'ancien site internet et qui a permis la bonne migration du contenu sur le nouveau.

### **12) Divers**

Mme Marlène SCHMID donne la prochaine date du Conseil Général, soit le 07.12.2022 à 20h00.

### **13) Interventions individuelles**

M. Philippe WALTER fait remarquer qu'au bout du terrain du 1<sup>er</sup> août, une entreprise s'est installée côté gare, avec des containers bleus. Lorsqu'on revient depuis le pont des voies de chemin de fer, soit depuis l'entrée du village en provenance de Method ou de la déchèterie, le dernier container cache énormément la vue sur le chemin piéton qui longe le ruisseau. De plus, il n'y a pas de passage piéton à cet endroit qui indique aux usagers de la route qu'il faut faire attention. Il aimerait rendre attentive la Municipalité afin que quelque chose soit fait et que ce container soit déplacé pour améliorer la visibilité, car en l'état, c'est uniquement en s'approchant à moins de 10 mètres que l'on peut voir si un piéton se tient derrière le container.

M. Christian BAVAUD répond que le nécessaire sera fait à ce sujet. Il a notamment constaté ce même problème le matin même et que la route sera réouverte dès la semaine prochaine.

M. Robert GONIN intervient pour demander si une suite a été donnée à l'introduction de la circulation à 30km/h dans le village, comme discuté lors du Conseil de juin 2021.



M. Rémi PERRIN répond que oui et que le Canton est venu faire des sondages en vue d'établir des statistiques. Nous sommes actuellement dans l'attente d'un retour des autorités. Mais à priori, il ne semble pas que la circulation soit assez importante pour la mise en place de cette vitesse.

Mme Marlène SCHMID remercie les membres pour leur présence à cette séance ainsi que les Commissions de gestion et permanente pour leur travail. Elle remercie également le bureau de vote et le secrétaire pour leur investissement tout au long de l'année.

La parole n'est plus demandée et Madame la Présidente Marlène SCHMID clôt la séance à 21h00

Au nom du Conseil Général :

La Présidente

Le Secrétaire



Marlène SCHMID



Julien WYSS